



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT**

### **Le canton de Vaud veut donner un nouvel élan durable à sa viticulture**

**Après plusieurs années difficiles pour la production viticole en Suisse et dans le canton de Vaud, en lien avec les aléas climatiques et une situation du marché tendue, un plan de relance structurel du secteur a été élaboré de concert entre les services de l'Etat de Vaud en charge de la viticulture et la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV). Ce nouvel élan de soutien à la vitiviniculture vaudoise a été validé lors de la dernière séance du Conseil d'Etat de la législature écoulée et permettra de déployer progressivement d'ici à 2027 des mesures de soutien à la production, à la protection de l'environnement et à la promotion. La nouvelle cheffe du Département des finances et de l'agriculture (DFA) rencontrera prochainement les responsables concernés afin d'évaluer les options retenues et d'étudier conjointement leur mise en œuvre.**

Les indicateurs du marché du vin suisse et vaudois de ces dernières années relèvent la difficulté de maintenir une part de marché de 35 à 37% par rapport à une consommation globale de vin qui reste importante en Suisse. À cette réalité s'ajoutent les aléas climatiques, comme la sécheresse, la grêle, la pression historique du mildiou en 2021 ou le gel qui complexifient la production de raisin.

Le chef du département alors en charge de l'agriculture, Philippe Leuba, la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) et la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV) ont élaboré un plan de relance pour les cinq prochaines années qui se décline sur trois axes: le premier concerne la production et la maîtrise de l'offre, le second vise la protection de l'environnement par des techniques plus écologiques. Le dernier axe porte sur un renforcement de la promotion et de la communication afin d'améliorer encore la notoriété des vins vaudois.

Des mesures seront introduites progressivement et des moyens financiers seront mis à disposition du secteur vitivinicole. La mise en œuvre de ce plan est prévue en trois phases qui se déploieront jusqu'en 2027. La première phase prévue jusqu'à la fin 2023 est dotée pour l'année en cours d'un soutien de 3,15 millions de francs pour les trois axes. Ce soutien est financé d'une part par le budget ordinaire de la DGAV et prélevé

d'autre part sur un fonds de l'Etat. L'engagement de chacune des phases s'appuiera sur un bilan de situation soumis au Conseil d'Etat, engagement conditionné par l'accord formel de la CIVV et impliquant une large adhésion de l'ensemble de la branche.

Le Département des finances et de l'agriculture (DFA) et sa nouvelle cheffe Valérie Dittli se réjouissent des orientations prises par le Conseil d'Etat en concertation avec l'interprofession vitivinicole vaudoise. Les mois qui viennent seront consacrés à la rencontre de tous les milieux concernés afin d'évaluer les options retenues et d'étudier conjointement leur réalisation au profit du secteur vitivinicole vaudois, qui œuvre pour l'excellence de nos vins dans le souci de la durabilité écologique et de la pérennité économique des exploitations.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 juillet 2022

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DFA, Valérie Dittli, conseillère d'Etat

DFA, Olivier Viret, responsable du secteur viticulture et cultures spéciales, Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires

Olivier Mark, président de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV)